

## LE MOT DU MAIRE

Bourg-Lastic est vraisemblablement à un tournant de son histoire. L'occasion nous est donnée de remettre Bourg-Lastic et le territoire du sud de notre communauté de communes dans le sens de leur histoire et de renouer pour l'avenir avec la réalité de notre bassin de vie.

Vous le savez en effet, la carte de l'intercommunalité est en train d'être redessinée et la proposition officielle du préfet est d'associer les trois communautés de Haute-Combraille, Pontgibaud-Sioule et Volcans et Sioulet-Chavanon. Le présent BL INFO vous explique comment on en est arrivé là.

Cette proposition est contraire au bassin de vie de notre commune clairement établi selon l'axe de la RD 2089. Franchement, sommes-nous tournés vers Pontaurmur et Pontgibaud ? Sûrement pas. La structure des échanges humains et économiques, l'activité agricole se font à titre principal avec Rochefort, Laqueuille et Saint-Julien, La Bourboule et le secteur de Sancy Artense. Notre communauté de communes ne s'y est pas trompée puisqu'elle réclame, outre l'association des trois communautés citées, leur association avec celles de Sancy-Artense et Rochefort-Montagne.

Or le préfet a clairement exprimé son opposition à l'association de ces cinq communautés alors même qu'il n'est pas hostile au rattachement de Bourg-Lastic et des communes du sud de Sioulet-Chavanon aux communautés de Rochefort et Sancy-Artense si toutefois les maires des communes concernées l'expriment clairement.

Mais et c'est là que le bât blesse, seul notre conseil municipal, avec constance et

unanimité il faut le signaler, a exprimé très clairement sa volonté de rattachement à Rochefort et Sancy-Artense et son opposition à toute intercommunalité qui ne prendrait pas en compte cette volonté. J'ai personnellement porté cette position devant Monsieur le préfet, qui y a été sensible, et toutes les instances officielles concernées.

Si, plus généralement, on peut comprendre que l'ex-canton d'Herment soit orienté vers les Combrailles, on saisit mal pour autant que du côté de Savennes et Messeix, entre autres, on n'adhère pas à un projet ayant pour objet de défendre et assurer l'avenir de notre territoire dont les fondamentaux sont à l'évidence identiques. Il est à craindre qu'une fois encore, la politique politicienne voire la « carrière » politique personnelle de certains, plutôt tournée vers les Combrailles, l'emporte sur l'intérêt général de notre territoire...

Une dernière chance nous est donnée par la récente décision des maires de notre communauté qui, à défaut de s'entendre sur le rattachement de notre seule communauté à Sancy-Artense et Rochefort, viennent de s'accorder sur le rattachement des trois communautés avec uniquement la communauté de Rochefort-Montagne augmentée des communes de Saint-Julien-Puy-Lavèze et Saint-Ours les Roches. Bien que cette occurrence ne nous satisfasse pas totalement, nous avons sollicité une audience auprès du préfet pour vérifier l'admissibilité de cette proposition. Le secrétaire général nous a confirmé que cette solution ne satisfaisait pas l'Etat mais que le préfet était prêt à modifier le schéma selon le souhait de Bourg-Lastic, entre autres, si les élus du territoire en manifestait unanimement la volonté. Nous

retombons donc sans surprise sur les errements dénoncés ci-dessus.

Sachez quoiqu'il en soit, que je ne serai pas le maire qui répétera les erreurs commises par le passé à deux reprises : en premier lieu, lors de la création du SIVOM, prédécesseur de notre communauté de communes, organisé, ce qui pouvait se comprendre à l'époque, sur un axe nord-sud opposé au bassin de vie de Bourg-Lastic et, en second lieu, à l'occasion de la création de la sortie de l'autoroute A 89 prévue initialement sur Saint-Sulpice et finalement positionnée sur le territoire de la communauté de Sancy-Artense, privant de ce fait le territoire de Sioulet-Chavanon des retombées économiques et fiscales de l'échangeur. On en mesure les conséquences aujourd'hui.

Vous pouvez compter sur moi comme, unanimement, sur l'ensemble des adjoints et du conseil municipal, pour défendre l'avenir de Bourg-Lastic et de notre territoire et pour s'opposer à tout périmètre d'intercommunalité qui serait la condamnation à la mort lente de notre pays. Et si malheureusement nous n'obtenons pas une position unanime et soudée des élus du secteur, ceux qui n'auront pas compris le sens de l'Histoire et qui auront condamné notre territoire à la stagnation, devront rendre des comptes à nos enfants et petits enfants, si tant est que ceux-ci manifestent la volonté de demeurer dans un pays dénué d'avenir.

**Le maire**

**Jean-François BIZET**

## **Le schéma départemental de coopération intercommunale**

Chacun le sait, la presse s'en est fait l'écho, le territoire de notre communauté de communes va devoir s'agrandir pour respecter les critères imposés par la loi du 7 juillet 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Le préfet a présenté le 5 octobre dernier à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), où notre territoire de Sioulet-Chavanon n'est curieusement pas représenté, le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui va être soumis avant début décembre à la délibération des communes et des communautés de communes ainsi d'ailleurs qu'aux syndicats intercommunaux dont certains sont amenés à disparaître. La carte, publiée par la presse (ci-jointe), fait apparaître que l'Etat souhaite l'association des communautés de Haute-Combraille (Pontaumur), Pontgibaud-Sioule et Volcans (Pontgibaud) et Sioulet-Chavanon (Bourg-Lastic).

Cette position de l'Etat ne satisfait ni la position de la communauté de communes ni celle de notre commune, positions qu'il n'est pas inutile de rappeler tout comme il faut connaître l'évolution du dossier.

### **LES POSITIONS INITIALES**

#### **La position de la communauté de communes**

La communauté de communes a voté à l'unanimité, en décembre 2014, une délibération sollicitant le regroupement des cinq territoires des communautés de Haute-Combraille, de Pontgibaud-Sioule et Volcans, de Sancy-Artense, de Rochefort-Montagne et de Sioulet-Chavanon. Ceci au motif des relations déjà existantes et des enjeux communs entre ces territoires.

#### **La position de Bourg-Lastic**

Si le conseil municipal de Bourg-Lastic a approuvé, à l'unanimité, la position de la communauté de communes le 7 février 2015, c'est en précisant toutefois qu'il privilégiait l'axe est-ouest correspondant à celui de la RD 2089 (ancienne RN 89), axe historique autour duquel s'est structuré notre bourg et qui correspond encore aujourd'hui à la réalité des

échanges économiques et humains observés sur notre commune, du Pays d'Eygurande à Rochefort jusqu'à Clermont-Ferrand. Cette position a été systématiquement confirmée et clarifiée à l'unanimité du conseil municipal, le dossier de l'intercommunalité ayant été évoqué à chacune de ses séances.

**Les autres communes de la communauté** ont confirmé la position de la communauté de communes.

### **L'OPPOSITION DU PREFET A LA GRANDE COMMUNAUTE**

Le maire a défendu l'idée d'une grande communauté constituée des cinq communautés sus visées lors d'un rendez-vous avec Monsieur le préfet le 9 juin dernier. Ce fut l'occasion de lui remettre un memorandum insistant sur l'histoire de notre commune, sur son bassin de vie, clairement tourné, comme pour Savennes, Messeix et Saint-Sulpice, tant vers l'ouest (Ussel) que vers l'est (Rochefort et Clermont-Ferrand). Le maire a exprimé clairement l'opposition de la commune de Bourg-Lastic à un projet de SDCI présenté par l'Etat qui ne prévoirait pas l'intégration de la commune de Bourg-Lastic dans un territoire regroupant la communauté de Rochefort-Montagne et tout ou partie de Sancy-Artense, en ce inclus Saint-Julien-Puy-Lavèze.

Au cours de cet entretien, le préfet a manifesté son opposition formelle à la réunion des trois communautés (Haute Combraille, Pontgibaud-Sioule et Volcans et Sioulet-Chavanon) avec Rochefort et Sancy-Artense considérant le territoire comme trop étendu. Il a confirmé constamment sa position depuis.

### **LA POSITION OUVERTE DU PREFET QUANT A NOTRE SECTEUR**

Le préfet a cependant convenu que si les trois communautés de Haute-Combraille, de Pontgibaud-Sioule et Volcans et Sioulet-Chavanon demeureraient seules, le territoire considéré serait dénué de zones d'activités économiques (hormis celle contenant EO2 qui ne dispose plus de terrains disponibles) et, partant, handicapé dans son développement. Aussi, le préfet a ouvert le secteur sud de

notre communauté à une possible évolution vers Rochefort et Sancy-Artense si toutefois les maires de ce secteur (Messeix, Savennes, Saint-Sulpice, et Bourg-Lastic) manifestaient une position commune et cohérente en ce sens.

Le préfet a diligenté Monsieur le sous-préfet de Riom pour recueillir l'avis des maires concernés sur ce sujet.

### **L'ABSENCE DE COHERENCE DES COLLECTIVITES DU SUD SIOULET-CHAVANON**

Hélas, même si le conseil municipal de Messeix a voté, contre l'avis de son maire, pour le regroupement avec Rochefort et partie de Sancy-Artense, même si Savennes a confirmé son attachement à la position de la communauté de communes- manière de ne pas décider- même si encore notre conseil municipal a approuvé le memorandum remis au préfet et complété sa position par un courriel au sous-préfet de Riom, le préfet a considéré, non sans motif, que l'avis des quatre communes n'était pas suffisamment cohérent pour lui permettre de faire évoluer dans le sens souhaité le schéma proposé en mai 2015. Il a donc présenté à la CDCI le schéma auquel Bourg-Lastic s'oppose. Il est vrai que ni Messeix ni Savennes n'ont pris en compte, dans leur réflexion, la position du préfet refusant l'association des cinq communautés sans faire une contreproposition conforme à l'intérêt bien compris de notre territoire.

### **L'AVENIR BIEN COMPRIS DE NOTRE TERRITOIRE**

Il ressort en effet de l'évidence que le bassin de vie dans lequel s'inscrit Bourg-Lastic (comme Messeix, Savennes et Saint-Sulpice d'ailleurs) est celui du sillon de la RD 2089 jusqu'à Clermont. Il en est ainsi depuis le Moyen-Age et la construction, au 12<sup>ème</sup> siècle de notre église. Aujourd'hui encore, les échanges humains, notamment ceux liés à l'emploi et l'activité économique (laiterie de Saint-Julien, usine d'eau de Laqueuille entre autres, emplois de services dans le secteur de La Bourboule et du Mont-Dore), la structure et l'activité des exploitations

agricoles (le lait plus que la viande) sont clairement dirigés vers l'est. Il en est de même de l'implantation des services publics (Trésor public, gendarmerie, La Poste, préfecture, Chambres d'agriculture et d'industrie, etc...), des syndicats intercommunaux auxquels notre commune appartient (SIAEP Clidane-Chavanon, SMCTOM de Haute-Dordogne), des services sociaux (CLIC du Mont-Dore) ou encore de l'attractivité de notre école et de notre collège. Bref, tout le développement de notre commune et de notre territoire est davantage orienté vers Rochefort et Clermont (à 45 minutes) et en direction d'Ussel plutôt que vers, c'est évident, Pontaugur et Pontgibaud. Même l'édition de La Montagne nous rattache à Issoire et pas aux Combrailles et à Riom ! C'est donc avec Rochefort et Sancy-Artense qu'il faut s'associer si l'on veut que nos enfants et notre territoire aient un avenir autre que la chute de l'activité économique accompagnant celle de la démographie. C'est dans ce sens qu'il convient de s'orienter car le préfet n'admettra pas le territoire élargi à cinq communautés. On peut le regretter mais c'est ainsi et il faut en tenir compte. De ce fait, approuver la réunion des cinq communautés revient à ratifier le schéma du préfet auquel nous nous opposons.

Ceci étant, se retrouver, à défaut d'entente des collectivités concernées, dans une intercommunalité telle que proposée par l'Etat uniquement composée de Haute-Combraille, de Pontgibaud-Sioule et Volcans et de Sioulet-Chavanon, est contraire à l'intérêt bien compris de notre secteur et donc à son avenir. Même si cette perspective réjouit ceux qui ne raisonnent qu'au travers d'une vision politique personnelle à court terme partagée par ceux dont la réflexion chemine au même rythme.

## **DES CONTRE-PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES**

**Une première contre-proposition** constructive paraît être de proposer que seule notre communauté Sioulet-Chavanon soit toute entière rattachée à Rochefort et tout ou partie de Sancy-Artense, en ce compris Saint-Julien qui fait partie de notre canton. Par suite, notre communauté n'est pas divisée, reste unie comme c'est son souhait et se tourne résolument vers l'avenir de par sa liaison avec

la métropole clermontoise. Les deux autres communautés peuvent se tourner, comme certains élus le souhaitent d'ailleurs, vers le territoire des Combrailles auxquelles elles appartiennent, ce qui n'est pas le cas - qui peut le contester ? - de Messeix, Savennes, Saint-Sulpice et Bourg-Lastic.

Elle a été proposée par le maire lors d'une réunion des maires de Sioulet-Chavanon qui s'est tenue en mairie de Bourg-Lastic le 7 novembre dernier. Le président de la communauté et la majorité des maires y ont vu une atteinte possible à l'unité de notre communauté de communes et la fin de l'intervention du SMAD, de son ingénierie du développement et des subventions européennes. Cette crainte ne paraît pas fondée et à supposer qu'elle le soit, il faut savoir choisir entre un avenir compromis dans un territoire démuné de perspectives de développement économique et l'espérance d'un avenir meilleur.

**Une seconde proposition de compromis** a été proposée lors de cette même réunion. Elle consiste à ce que les trois communautés de Haute-Combraille, de Pontgibaud-Sioule et Volcans et de Sioulet-Chavanon s'unissent exclusivement avec celle de Rochefort-Montagne et la commune de Saint-Julien (et le cas échéant Saint-Ours). Pour notre Commune, l'essentiel y est, à savoir l'alliance avec Rochefort-Montagne et l'ouverture vers la métropole clermontoise. Reste que cette proposition paraît contraire à la volonté préfectorale.

Il a été par suite convenu que cette proposition soit présentée par le président et le maire, premier vice-président de la communauté, à Monsieur le préfet pour obtenir sa position. Le rapporteur de la CDCI sera lui-même saisi. Ce rendez-vous s'est tenu récemment et le secrétaire général de la préfecture a confirmé que le préfet était favorable à ce que le schéma évolue sur notre territoire sous la condition d'une demande unanime et conjointe des élus du sud Sioulet-Chavanon. Cette occurrence est malheureusement illusoire pour les raisons évoquées plus haut.

A noter que nos deux syndicats (SIAEP Clidane-Chavanon et SMCTOM de Haute-Dordogne) ont refusé (à l'unanimité pour le SIAEP) la proposition du préfet au motif

principal qu'ils n'ont pas de lien avec les Combrailles et desservent avant tout les collectivités orientées vers Sancy-Artense et Rochefort.

## **SERONS-NOUS AU RENDEZ-VOUS DE NOTRE AVENIR ?**

Notre avenir dépend donc du futur schéma que la CDCI doit entériner après le vote des conseils municipaux prévus ce mois de novembre. Il est encore temps de rediriger notre territoire vers la consolidation de son avenir. Pour cela, il nous faut convaincre les élus de notre communauté de l'intérêt d'une position commune qui paraît aujourd'hui délicate du fait que certains élus n'ont-ils pas pris conscience de la mutation irréversible de notre société et de l'occasion quasi-historique d'entrer dans l'avenir en replaçant notre territoire dans une configuration qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Le président et la plupart des élus de notre communauté, à vrai dire non sollicités pour cela, ne se sont pas mobilisés pour défendre quelque proposition constructive que ce soit. Pourtant, on ne peut pas pour la troisième fois, après la création du SIVOM prédécesseur de notre communauté de communes et le loupé du positionnement de la sortie de l'autoroute, rater la porte d'entrée de notre avenir en nous associant seulement avec les Combrailles. Et ce même au prix d'une division du territoire de la communauté Sioulet-Chavanon.

## **SOUTENEZ VOS ELUS**

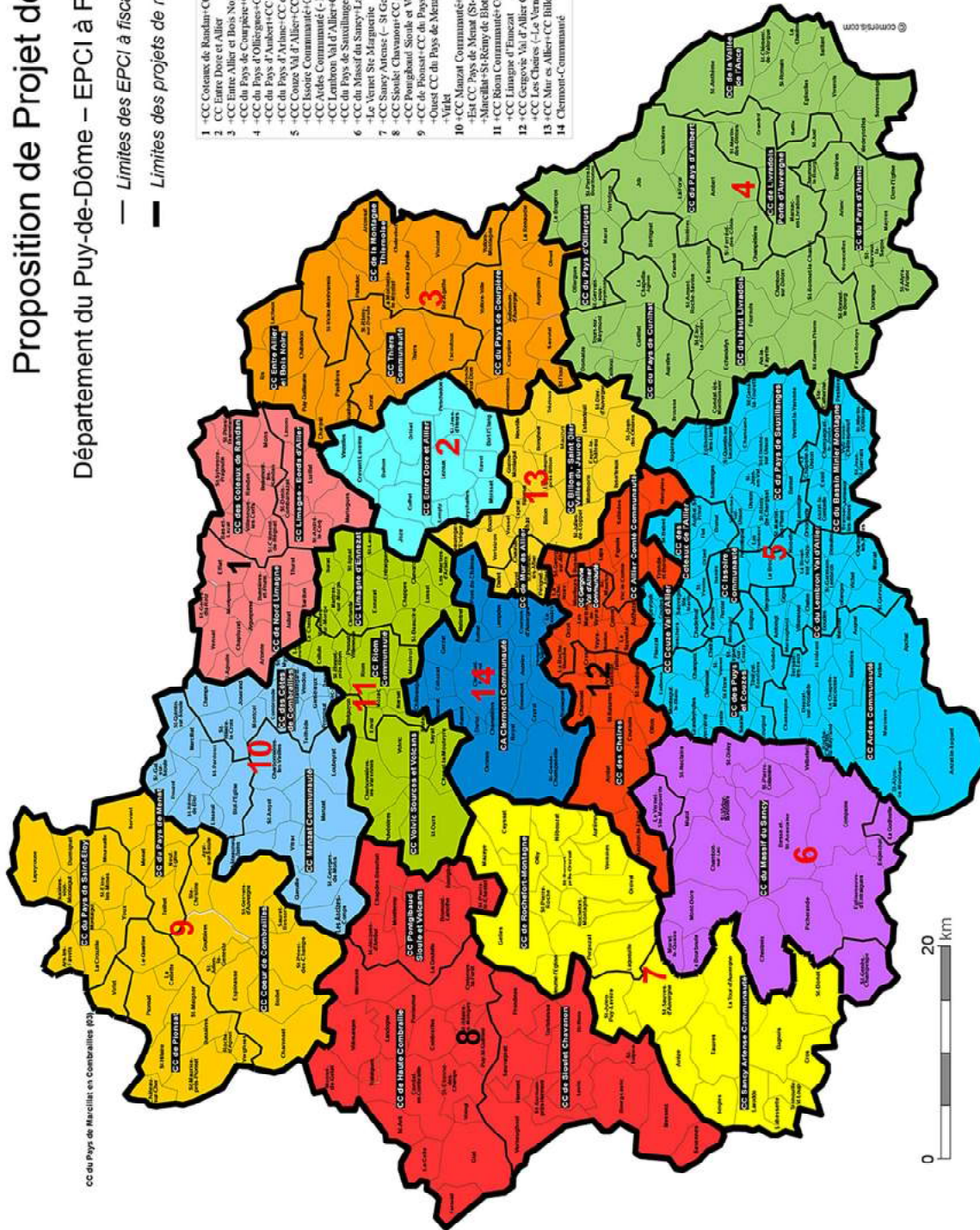
L'analyse et la première contre-proposition évoquées ci-dessus ont reçu à l'unanimité l'aval du conseil municipal. La seconde, si elle s'avère possible, sera vraisemblablement entérinée. Cela ne suffit pas. Pour faciliter l'atteinte de nos objectifs, il faut soutenir clairement vos élus pour que l'avenir de Bourg-Lastic s'inscrive dans une intercommunalité qui dote notre territoire des moyens et outils propices à son inscription dans un avenir meilleur.

**N'HESITEZ PAS A MANIFESTER VOTRE  
SOUTIEN A LA COMMUNE ET SES ELUS  
UNANIMEMENT UNIS**

# Proposition de Projet de SDCI

Département du Puy-de-Dôme – EPCI à Fiscalité Propre

— Limites des EPCI à fiscalité propre existants  
 — Limites des projets de regroupements



- 1 - CC Cotennex de Randan+CC Nord Linaigne+CC Linaigne Bords d'Allier
- 2 - CC Entre Dore et Allier
- 3 - CC Entre Allier et Bois Noirs+CC Thiers Communauté
- 4 - CC du Pays de Champagne+CC de la Montagne Thuroise
- 5 - CC du Pays de Champagne+CC du Pays de Combrailles+CC du Haut Livradois
- 6 - CC du Pays d'Allier+CC de la Vallée de l'Allier
- 7 - CC du Pays d'Allier+CC de la Vallée de l'Allier
- 8 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 9 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 10 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 11 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 12 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 13 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier
- 14 - CC du Pays d'Allier+CC des Coteaux de l'Allier